

DIVORCÉS REMARIÉS

Incompétents ?

Le sort que l'Église réserve aux divorcés remariés est plein d'ambiguïtés et de contradictions. Beaucoup ont l'impression d'un acharnement théologique.

Voici à présent les divorcés remariés invités à ne pas « solliciter des tâches qui les mettraient en position délicate de porte-à-faux, comme l'enseignement de la religion, par exemple, ou la direction d'une école catholique. » Ce sont les mots de l'archevêque, dans sa revue diocésaine *Pastoralia*. Vraiment, fallait-il enfoncer encore un peu plus le clou, au risque de décourager les derniers fidèles ? Ou au risque de discréditer davantage l'institution ? Beaucoup de catholiques n'écourent plus que d'une oreille distraite ce qui vient d'en haut, presque lassés de s'indigner, puisque toute critique est vaine. L'Église y perd en crédibilité et sa parole risque bien d'être rejetée en bloc.

C'est donc pour sauver l'Église, contre elle-même, contre ses aveuglements, qu'il convient de s'indigner. Que l'Église propose une parole forte, qui aille à contre-courant, oui, bien sûr ! Qu'elle ose le débat et la contradiction ! Mais on a plutôt l'impression que les dernières prises de position vont tellement à l'encontre du bon sens et de la plus élémentaire compassion, qu'on n'a plus envie de débattre.

UNE RUPTURE OBJECTIVE ?

On pourrait se demander pourquoi cibler tout particulièrement les directeurs d'écoles catholiques et les professeurs de religion catholique ? D'autres postes sont tout aussi exposés : les catéchistes, les choristes, les présidents de fabriques d'église... Certaines professions exigeraient donc des candidats exemplaires. Les divorcés remariés ne sont pas moins incompétents que les autres, ils ne sont pas nécessairement plus mauvais, plus



REMARIÉS.

Les dernières prises de position vont à l'encontre du bon sens.

immoraux, non, le problème, dit-on officiellement, c'est qu'ils auraient profané les liens sacrés de leur premier mariage, « en situation objective de rupture avec l'Alliance nouvelle et éternelle proclamée par le sacrement de mariage. » L'Église invite ses prêtres à être pleins de sollicitude envers eux : ils doivent les accueillir, les aider, prier pour eux, les inviter à participer à la messe, car ceux-ci ne sont pas privés de la grâce du Seigneur ni de sa miséricorde, mais ils ne pourront leur donner la communion. Ce n'est pas une sanction, nous dit-on, c'est une conséquence de facto de leur remariage. Tout cela est cohérent, objectif, mais permettez-moi de trouver qu'il est aussi objectivement choquant d'avoir le droit de donner la communion à un assassin, et pas à un divorcé remarié. Les arguments théologiques pour justifier cet état de fait ne manquent pas, mais au bout du compte, il reste cette injustice scandaleuse.

La discipline est tout autre chez les orthodoxes. Mgr Athenagoras Peckstadt, évêque orthodoxe de Sinope, précise que « l'Église reconnaît qu'il y a des cas où la vie conjugale n'a plus de contenu ou même qu'elle peut conduire à la perte de l'âme. » Si les orthodoxes considèrent le divorce comme une « tragédie due à une faiblesse et au péché de l'être humain », ils veulent rester une aide pour ceux qui souffrent et

peuvent autoriser un deuxième mariage lorsque le premier a cessé d'être une réalité. Il me semble que cette approche pastorale est tout aussi fidèle à l'esprit de l'Évangile.

DES PESTIFÉRÉS ?

Tous ces rappels à l'ordre renforcent chez beaucoup de divorcés, le sentiment d'être exclus, ou d'être des pestiférés que l'on regarde avec compassion, mais ils ne veulent pas de la pitié, ils veulent être reconnus dans leur dignité de baptisés. Certains prêtres se montrent d'ailleurs beaucoup plus ouverts à leur égard que ne le dit la « loi » officielle de l'Église, et dans bien des paroisses, les divorcés remariés communient, agissant ainsi en fonction de leur propre conscience.

Quelques jours après ce rappel des règles disciplinaires en matière de divorce, on manifestait, dans une école bruxelloise, contre une sous-directrice homosexuelle. La logique est la même : il ne faudrait plus que des « purs » aux postes les plus exposés, des gens qui donnent des « signes extérieurs de moralité ». Quant à savoir ce qu'ils ont dans le cœur, c'est n'est pas l'affaire de l'Église...